

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AUX GRADES DE :Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classeAdjoint administratif territorial principal de 1^{ème} classeAgent Social principal de 1^{ère} classeAdjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe

Le Président du SIVOM DES CORBIERES,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22/12/2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n°2006-1693 du 22/12/2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Vu le décret n°92-849 du 28/08/1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,

ARRÊTONS :**Article 1 :**

Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2026

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
MARIETTE Carole (1)	Adjoint administratif territorial- 8 ^{ème} échelon	08/07/2026

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint administratif territorial principal de 1^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2026

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
PIBO Catherine (1)	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe - 11 ^{ème} échelon	08/07/2026

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2026

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
RAMI Delphine (1)	Adjoint Territorial d'animation- 8 ^{ème} échelon	01/12/2026

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

Le tableau annuel d'avancement au grade d'Agent Social principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2026

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
GAGO Nathalie (1)	Agent Social principal 2 ^{ème} classe- 10 ^{ème} échelon	08/07/2026

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

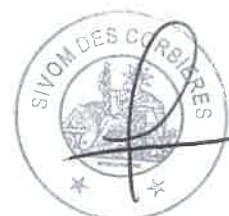
Article 2 : La Secrétaire Générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché,
- adressé au Président du Centre de Gestion de la FPT de l'Aude pour publicité,
- notifié aux intéressés.

Fait A Villesèque-des-Corbières,
Le 28/07/2026

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique préalable exercé dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, éventuellement suivi d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter, soit de la réponse de l'administration, soit de la décision implicite de rejet de cette dernière.



Notifié le 03/08/2026

Signature des agents : 3108/26.

3108/2026

du 10/8/2026